

Edit'eau

Attac Deux-Sèvres lance cet automne un cycle de réunions débats sur la notion de « biens communs ». Depuis plus de 20 ans, le capitalisme financier dispose d'importantes liquidités (1).

Mais faute de débouchés solvables, l'appareil de production devient de moins en moins rentable : d'où des stratégies de fusions/acquisitions visant à créer des oligopoles privés et à réduire la surproduction, de licenciements massifs pour convenance « boursière », de sous-investissements chroniques (2), et enfin d'appropriation privée des mécanismes de solidarité (sécu, retraites, services publics...) ou des biens communs de l'humanité (le vivant, l'eau, l'énergie et les ressources naturelles). C'est sur ce dernier aspect que nous avons choisi d'insister, car il y a d'une part urgence à se défendre, et d'autre part urgence à proposer de nouveaux modes d'organisation, basés sur la solidarité avec toute la population de la planète et avec les générations futures.

D'ici fin 2006, nous allons aborder la notion de « biens communs » selon trois thèmes majeurs : l'eau, l'énergie et le vivant.

Le 24 octobre prochain, aura lieu à Niort la première de ces réunions, intitulée « à qui appartient l'eau ? ». Notre objectif est double : d'abord, nous voulons informer le plus largement possible de l'état des propositions et des actions menées pour que l'eau soit considérée comme une ressource commune, qui doit être accessible à tous les habitants de la terre, et préservée pour l'avenir : c'est le manifeste pour un contrat mondial de l'eau (3). Ensuite, au cours d'une table ronde, seront présentées le rôle et les engagements d'élus locaux et d'associations pour faire vivre localement, et partout, l'idée que l'eau est un bien commun : de Buenos Aires à Châtellerault, des citoyens engagés et des élus obtiennent que la gestion de l'eau retourne dans le giron public, pour le plus grand bien des consommateurs et des finances publiques ; partout, des associations et des élus oeuvrent pour le partage équitable de l'eau, la préservation de la ressource et de sa qualité.

Du global au local, le combat pour faire de l'eau un bien commun s'étend : nous voulons partager avec le plus grand nombre cette « ardente obligation », pour nos voisins, proches ou éloignés, comme pour nos descendants. « Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. » (Bertolt Brecht).

- (1) Les 100 premières sociétés mondiales sont assises, selon les statistiques de Thomson Financial, sur plus de 1.100 milliards de dollars de liquidité !
- (2) Dans de nombreux pays, les profits des entreprises sont à « leur plus haut niveau depuis des



décennies », indique la Banque de France, tout en déplorant que « le ratio investissement/PIB se situe à son plus bas niveau depuis des dizaines d'années dans l'ensemble des pays du G7.

- (3) Jean-Luc TOULY est coauteur, avec Roger Lenglet, de « l'eau de Vivendi – Les vérités inavouables ». Sorti en novembre 2003, ce livre leur a valu d'être attaqués en justice par Veolia. Jean-Luc Touly vient, de surcroît, de faire l'objet d'un licenciement pour faute grave, par Veolia qui l'employait depuis 30 ans, et seulement après l'accord donné par le ministre de l'emploi. Ces deux auteurs sont à nouveau poursuivis devant les tribunaux pour des interviews donnés à l'occasion de la parution de leur deuxième livre " L'eau des multinationales, les vérités inavouables" chez Fayard en janvier 2006.

PROGRAMME DU 24 OCTOBRE

1) **Conférence de Jean-Luc TOULY** (Président de l'ACME, association pour un contrat mondial de l'eau) : le manifeste pour un contrat mondial de l'eau (principaux éléments) ; les enjeux dans le monde et en France (public/privé, le rôle et la stratégie des multinationales) ; les actions concrètes (re-municipalisation ...).

2) **Table ronde, animée par Attac 79**, avec :

- Jean-Luc TOULY (ACME)
- Dominique BLANCHARD (Attac 86) : l'exemple de la re-municipalisation de l'eau à Châtellerault
- Nicole GRAVAT : adjointe au Maire de Niort en charge du dossier eau : les pressions sur les élus pour privatiser l'eau (production-distribution-traitement)
- Daniel BARRE (association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de l'environnement - APIEEE) : conflits d'usage et gestion de l'eau en Deux-Sèvres : les propositions d'une association citoyenne.

3) Échanges avec la salle

L'eau, patrimoine commun

Pour un contrat mondial de l'eau

Le problème de l'eau, loin de se résorber, s'aggrave. Ce sont aujourd'hui 2 milliards d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'eau potable. En 2020, si la tendance reste inchangée, c'est 3 ou 4 milliards d'individus qui ne disposeront pas.

Désarmer les seigneurs de l'eau

C'est à l'aide de deux principes que les conflits ont été généralement gérés, qui ni l'un ni l'autre n'ont su faire la preuve de leur efficacité. Le premier est celui de la souveraineté territoriale intégrale ; il implique que la puissance qui se trouve en amont du fleuve - l'État, la ville - contrôle celui-ci intégralement, condamnant ceux qui sont en aval à l'impuissance. C'est le cas aujourd'hui à titre d'exemple de la Turquie, qui contrôle le Tigre et l'Euphrate, et utilise ce levier contre la Syrie dans le cadre de la question kurde. Le second principe est celui de l'intégration totale, par lequel toutes les puissances traversées par le fleuve se trouvent sur un pied d'égalité, système qui au moindre incident diplomatique se bloque. Le principe de bonne conduite qui l'assortit - chacun doit s'efforcer de faire un usage équitable de la res-

source eau - saute au moindre conflit.

L'eau, bien vital,

N'est-il pas temps, dès lors, d'extraire l'eau de ces conflits territoriaux ? N'est-il pas nécessaire d'affirmer que nul n'est en droit de la détourner à son profit ? N'est-il pas temps, en bref, de convertir l'eau en bien commun inaliénable, partie du patrimoine de l'humanité ? Une telle approche conduirait d'une part, à exclure l'eau de toutes transactions internationales, à la mettre hors du champ de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des traités sur les investissements internationaux, et d'autre part, à penser et gérer son partage au niveau mondial. Ainsi la Lyonnaise des eaux contrôle les eaux du Québec et pousse celui-ci à exporter ses eaux, nouvelle manne financière, à l'image de ce que fut le pétrole pour les pays arabes. Rien dans notre cadre juridique et culturel actuel n'interdit une telle transaction, laquelle débouchera sur une vente, à un prix déterminé uniquement par les intérêts financiers d'une société privée, et ne prenant pas en compte les besoins des milliards de laissés pour compte de l'eau potable.

La tendance actuelle est à la privatisation massive de la gestion, voire de la propriété de l'eau. Ainsi au cours des derniers 18 mois, 16 villes ont effectué ce transfert au seul bénéfice de la Lyonnaise des eaux. Cette privatisation massive s'explique en grande partie par le manque d'argent des acteurs locaux, mais aussi par la complexité de la gestion de l'eau dans les mégapoles.

Les grandes entreprises, et par leurs compétences techniques et

par leur puissance financière, captent l'eau à leur profit. Elles sont également présentes, directement ou indirectement, dans certains des organismes internationaux chargés de résoudre le problème de l'eau. Ainsi la Lyonnaise des eaux finance en partie Le Conseil mondial de l'eau. Ces constats amènent à pro-



poser une rupture radicale, dans la continuité de la proposition précédente : l'eau, en tant que bien commun de l'humanité, ne doit plus être capitalisée, doit échapper aux variations boursières, et donc être sortie des places financières.

Des technologies au service des seigneurs de l'eau

Le développement exponentiel des barrages (35 000 grands barrages construits après 1950, dont la moitié ces 20 dernières années) illustre lui aussi ce détournement de technologies censées résoudre en partie le problème de l'eau. De fait, ce sont les grandes entreprises multinationales originaires



d'Amérique du nord, de l'Europe occidentale et du Japon, qui construisent et gèrent ces barrages, qui sont les principaux bénéficiaires de ces grands travaux, financés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Les populations locales en tirent essentiellement un surcroît d'endettement.

Vers un contrat mondial de l'eau

Face à cet enjeu aux multiples visages, c'est un véritable processus, révisable à chaque instant, qui doit au cours des 15/20 prochaines années permettre de

mettre en place une double rupture. Rupture quant à notre conception même de la relation entre l'être humain et l'eau et des règles qui doivent la régir ; rupture quant aux moyens employés pour reconstruire un devenir solidaire autour de l'eau. Cette rupture peut s'organiser autour d'un contrat mondial de l'eau.

Extraits de l'article de Valérie PEUGEOT - Europe99



LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU

L'eau "source de vie" appartient aux habitants de la Terre en commun. En tant que "source de vie" fondamentale et non-substituable de l'éco-système Terre, l'eau est un bien vital qui appartient aux habitants de la Terre, en commun. Aucun d'entre eux, individuellement ou en groupe, ne devrait avoir le droit d'en faire son appropriation privée. L'eau n'est pas une marchandise échangeable, monnayable.

- Le droit à l'eau est un droit inaliénable individuel et collectif
- L'eau doit contribuer à la solidarité de vie entre communautés, pays, sociétés, sexes et générations
- L'eau est une affaire de citoyenneté et de démocratie
- Toute politique de l'eau implique un haut degré de démocratie
- L'accès à l'eau passe nécessairement par le par-



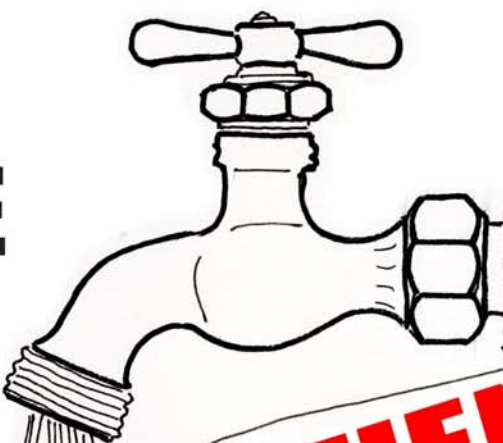
tenariat.

Nous proposons que les mesures suivantes soient prises et mises en oeuvre, sorte de "Contrat Mondial de l'Eau", selon deux axes majeurs: la constitution d'un "réseau de parlements pour l'eau" et la promotion de campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour de "L'eau pour tous" :

- Promotion de campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation concernant:
 - 1 le développement (ou modernisation) des systèmes de distribution et d'assainissement des eaux pour les 600 villes des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe orientale et Russie qui auront plus d'un million d'habitants en 2020 et dont le système d'eau est déjà aujourd'hui , obsolète, voire inexistant.
 - 2 la lutte contre les nouvelles sources de pollution des eaux dans les villes des pays d'Amérique du Nord, d'Europe Occidentale et du Japon dont la contamination du sol et des nappes phréatiques de surface et en profondeur est de plus en plus inquiétante, grave et, dans certains cas, irréversible.
- Un moratoire de 10 à 15 ans en ce qui concerne la construction de nouveaux grands barrages dont l'on connaît désormais les inconvénients considérables à court et à long terme pour l'environnement, les populations, la gestion intégrée et durable de l'eau.
- Mise en place d'un Observatoire Mondial des Droits de l'Eau

Extraits du Manifeste de l'Eau pour un Contrat Mondial de l'Eau de Riccardo Petrella

ATTAC 79 ORGANISE A NIORT



SUEZ

VEOLIA

VIVENDI

REGIE
MUNICIPALE



Le mardi 24 Octobre 2006 20h30

Petit théâtre Saint-Florent (Av st.Jean d'angely)

Avec : Jean-Luc TOULY President de l'association pour
un contrat Mondial de l'eau (ACME)
des élus locaux et des militants associatifs.

Présentation du CA et plus

Prénom	Nom	Tel
François	BARILLOT (2bis)	05 49 76 09 96
Jean François	BELLIART	05 49 75 66 24
Marc	BODIN	05 49 73 91 25
Joël	BOLTEAU	05 49 75 05 07
Guy	BOURDIN	
Dany	BRUMÉLOT	05 49 29 57 76
Jean Claude	CLISSON (3)	05 49 77 26 14
	CONF. PAYSANNE	05 49 94 31 31
Corinne	DOUVILLE	05 49 76 77 23
Jean	DUCOS	05 49 24 22 54
Colette	DUTERTRE	05 49 24 36 19
André	FOURNIER	05 49 24 90 17
Charles	GANIER	05 49 24 14 96
Eric	GOUDEAU (2)	05 49 35 69 78
Jean Pierre	GOURAUD	05 49 32 65 0
Nicole	GRAVAT	05 49 24 47 77
Laurence	INGRAND	05 49 32 94 65
Jacques	KALBACH	05 49 35 83 03
Sarah	KLINGLER	05 49 07 42 80
Frank	MICHEL (1)	05 49 24 72 52
Robert	PICARDAT	05 49 25 21 30
Robert	POUPELIN	05 49 73 41 15
Jean Marc	STERLING	05 49 67 91 72
Line	THOMAS	05 49 33 55 71
Christian	TURPAULT	05 49 26 44 66
Yvonne	VACHERON	05 49 63 51 66

(1) Président— (2) Secrétaire—(2bis) Secrétaire Gestion des adhésions—(3) Trésorier

Bulletin d'adhésion 2006



attac

NOM (en capitales) :

PRENOM :

Homme Femme Date de naissance :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe : Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2006 la somme (pouvant comporter l'abonnement de 10 euros à Lignes d'Attac) de :

cochez le montant choisi

(tranches de revenu mensuel)

cotisation minimale
avec Lignes d'Attac

cotisation minimale
sans Lignes d'Attac

- de 0 à 450 €

12 €

2 €

- de 450 à 900 €

19 €

9 €

- de 900 à 1 200 €

32 €

22 €

- de 1 200 à 1 600 €

42 €

32 €

- de 1 600 à 2 300 €

57 €

47 €

- de 2 300 à 3 000 €

67 €

57 €

- de 3 000 à 4 000 €

92 €

82 €

- au-delà de 4 000 €

122 €

112 €

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association.

je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° : _____

date d'expiration : _____

signature :

3 derniers chiffres situés au dos
de votre carte

A adresser par courrier à **ATTAC, Service adhésions**, 60646 Chantilly cedex - France

Je souhaite que ces renseignements restent confidentiels et ne soient pas communiqués au comité d'Attac de ma ville, région ou pays.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

66-72, rue Marceau - 93100 Montreuil-sous-Bois. Tél. : 01 41 58 17 40 - Fax : 01 43 63 84 62
Courriel : attacfr@attac.org - Site Internet : www.france.attac.org

A0106

Le Site d'ATTAC 79 :

Retrouver les actualités, les dossiers, les liens, les infos pratiques et même une partie du CA en photo sur <http://www.local.attac.org/attac79/>

The screenshot shows the website for ATTAC 79. The main article is titled "LE Droit du Travail" and is dated 22 mai 2006. It features a photo of Gérard Filoche, an inspector of labor, and mentions that ATTAC 79 is organizing a conference-debate with him. The website also includes a navigation menu, a sidebar with various links, and a footer with technical information.

Où nous écouter :

Sur D4B : Niort 101.4, Melle 90.4



Tous les vendredis des semaines impaires
À 19 h
Rediffusion le lendemain à 13 h.

Sur Radio Gâtine 88.6

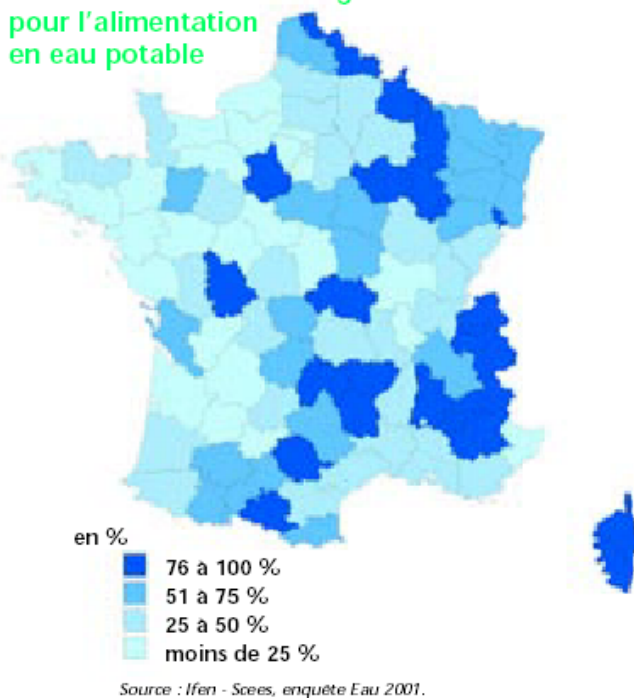


1^{ère} semaine Mercredi 19 h 30—20 h
Rediffusion
2^{ème} semaine Lundi 13 h—13 h 30
3^{ème} semaine Jeudi 20 h 30—21 h
4^{ème} semaine Lundi 19 h 30—20 h

Le Comité Attac Châtellerault est heureux de vous annoncer le départ de la CEO- Générale des Eaux- Vivendi-Véolia vers des horizons plus cléments !

Dominique Blanchard notre Président a participé à la Commission consultative des services publics de la ville de Châtellerault. Anticipant la décision du conseil municipal, les conseillers ont proposé une baisse du prix de l'eau potable de 6% pour 2007, sans augmentation les 3 années suivantes. Nous pensons qu'ils auraient pu faire plus la 1ère année, mais c'est un début. 6 membres d' Attac ont participé au dernier conseil municipal du 21 mars. La décision a été prise de faire adhérer la ville de Châtellerault au SIVEER, et que ce syndicat départemental assure la gestion de la distribution de l'eau potable. Nous avons réussi à éjecter l'une des plus grosses multinationales mondiales ! 4 ans de travail du groupe EAU et du Comité Attac ont été nécessaires, ainsi que la volonté de Guy Gratteau , adjoint à la communauté d' agglomération, vice-président du SIVEER , pour arriver à ce résultat. Nous avons comptabilisé 60 réunions et interventions diverses, plus les coups de téléphone et la distribution de 13 000 tracts. Le groupe envisage de faire un résumé de " histoire d'eau à Châtellerault" .

Part des communes en régie pour l'alimentation en eau potable



Rapport de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN 2001)
« En moyenne les prix sont plus élevés quand la gestion est privée que quand elle est publique. Par exemple, l'écart des prix entre affermage et régie directe est de 27% pour l'eau potable et de 20% pour l'assainissement »

